



juill

<p>République Française Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton de Lagnieu</p>	<p style="text-align: center;"> COMMUNE DE LEYMENT DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU 19 JUILLET 2024 N°2024 - 40</p>
<p>Nombre de conseillers en : Exercice : 15 Présents : 13 Absents : 2 Excusés avec pouvoir : 1 Votants : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le 19 juillet, le Conseil municipal de la Commune de Leyment étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.</p> <p>Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy, et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Eric Elie, Romain Grillot.</p>
<p>Date de convocation : 13/07/2024</p> <p>Objet : Remboursement à Monsieur Alain PEILLON pour l'achat de gazole</p>	<p>Absent excusé : Denis Renault (a donné procuration à M. Cédric BUTZER) Absente : Cindy Rochereau</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Josiane Charmont</p> <p>Monsieur le Maire explique que, depuis le changement de société de la station-service de Leyment, la Commune doit désormais se servir d'une carte pour prendre du gazole. Le plafond initial ayant été dépassé, en raison des nombreux travaux effectués par le centre technique, la consommation et donc le coût ont explosé au mois de juillet. Lors du dernier remplissage du tracteur, M. PEILLON a dû régler lui-même le surplus non pris en compte par la carte TOTAL, soit 63 €.</p> <p>M. le Maire demande que la somme de 63 € soit remboursée à M. PEILLON</p> <p>Le Conseil municipal, après avoir délibéré :</p> <p>- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 63 € à Monsieur Alain PEILLON.</p> <p style="text-align: right;">Pour copie conforme, Le Maire Lionel KLINGLER</p> <p style="text-align: right;"></p>